



DECISION N° 2022 - J077

Marché 2019-134 lot 06
Aménagement d'un bâtiment Rue Côte Saint
Sauveur
Avenant 2

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

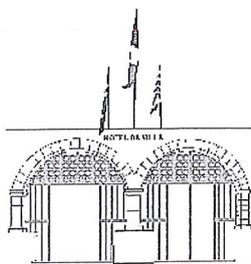
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire ;

Considérant que par décision du Maire en date du 02 décembre 2019, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant l'**Aménagement d'un bâtiment Rue Côte Saint Sauveur**, Lot n°6 – Menuiseries intérieures, a été conclu avec la **Société CARAYON**, ZAC de Mercorent, 154 impasse Barthélémy Thimonier, 34500 Béziers, pour un montant de 355 000 € HT.

Considérant que par décision du Maire en date du 1^{er} septembre 2021 un avenant 1 d'un montant de - 5 400 € HT a été conclu, soit une moins-value de 1.52% du montant initial, portant le montant total du lot 06 à 349 600 € HT.

Considérant qu'à l'avancement des travaux en cours, il apparaît nécessaire de réaliser des prestations complémentaires présentées comme en suivant :

- ▶ Des stores dans les salles de TD à la demande de l'UPVD
- ▶ Une protection coupe-feu 1 heure de la gaine technique au R+4
- ▶ Ajout d'inserts en aluminium sur les marches des gradins amphithéâtre pour se conformer à la réglementation



- ▶ Des banquettes d'assise pour étudiants supplémentaires au RDC
- ▶ Des habillages de Joints de Dilatation en medium entre poteau et clocher pour raison de sécurité

Suite à un changement de prestation :

- ▶ Ajout de plinthes bois dans les salles de TD et autour du clocher pour améliorer l'entretien

Suite aux demandes de l'UPVD, il a été nécessaire de prévoir :

- ▶ Surface supplémentaire d'habillage vertical dans l'amphithéâtre suite à la rehausse de l'écran de vidéo projection

- ▶ Un caisson pour le coffre de l'écran de vidéo projection de l'amphithéâtre.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Marché de base H.T	Avenant n°1	Avenant n°2	Nouveau marché HT	% Augmentation
355 000,00 €	- 5 400,00 €	27 200,00 €	376 800,00 €	+ 6,14 %

Considérant que le cout des travaux complémentaires s'élève à 27 200 € HT soit une plus-value de 6.14% portant le montant du marché à 376 800,00 € HT après cet avenant 2.

Considérant que cet avenant 2 a été soumis à la Commission d'appel d'offres du 10 juin 2022 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

DECIDE

ARTICLE 1 :

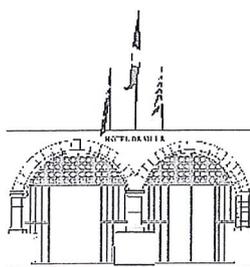
De conclure, selon les termes de l'article R 2194.8 du Code de la Commande Publique, un avenant 2 au lot 06 avec la société **CARAYON**, ZAC de Mercorent, 154 impasse Barthélémy Thimonnier, 34500 Béziers, d'un montant de 27 200 € HT soit une plus-value de 6.14% du montant initial et qui porte le montant total du lot 06 à 376 800,00 € HT après cet avenant 2.

ARTICLE 2 :

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant au lot précité du marché restent applicables.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,



Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 15 NOV. 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20221115-163660-AU-1-1

Accusé reçu le : 15 NOV. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



A handwritten signature in purple ink, consisting of several large, fluid loops and strokes, positioned to the right of the official seal.

